

9.1 PERSONNE RESPONSABLE

Responsable du Document de Référence et du Rapport Financier Annuel

M. Jean-Dominique Senard, Président de la Gérance.

/ Attestation du responsable du Document de Référence et du Rapport Financier Annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (chapitre 2 du présent Document de Référence) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et

de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Clermont-Ferrand, le 9 mars 2018.

Jean-Dominique Senard,
Président de la Gérance

9.2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

9.2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES

La loi française a institué un contrôle légal de caractère permanent par deux Commissaires aux Comptes indépendants. La vérification de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle des comptes constitue l'objectif principal de ce contrôle.

Les Commissaires aux Comptes sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires pour une durée de six exercices, sur proposition du Conseil de Surveillance après examen du Comité d'Audit, et sont rééligibles. Ils contrôlent la régularité des comptes et exercent l'ensemble des missions de contrôle prévues par la loi. Les autres missions qui peuvent leur être confiées par Michelin ne sont pas de nature à porter atteinte à leur indépendance.

La Compagnie Générale des Établissements Michelin, structure de tête du groupe Michelin, a pour Commissaires aux Comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Représentée par Éric Bulle, Associé
Avec pour suppléant, Jean-Baptiste Deschryver, Associé du même cabinet

Deloitte & Associés

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine

Représentée par Pascale Chastaing-Doblin, Associée
Avec pour suppléant, la société BEAS

195, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Il n'existe ni dépendance juridique, ni dépendance économique entre eux ou leurs firmes.

Le mandat des Commissaires aux Comptes arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée en 2022 à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

9.2.2 TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN (CGEM)

Le tableau suivant présente les honoraires des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2017 :

	Deloitte				PricewaterhouseCoopers			
	Commissaire aux comptes (Deloitte & Associés)		Réseau		Commissaire aux comptes (PricewaterhouseCoopers Audit)		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<i>(en milliers €)</i>								
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	517	43 %	-	-	605	43 %	-	-
Filiales intégrées globalement	685	57 %	1 640	100 %	815	57 %	3 564	100 %
Sous-total	1 202	100 %	1 640	100 %	1 420	100 %	3 564	100 %
Services autres que la certification des comptes								
Émetteur ⁽¹⁾	20	83 %	-	-	36	29 %	-	-
Filiales intégrées globalement	4	17 %	821	100 %	87	71 %	2 704	100 %
Sous-total	24	100 %	821	100 %	123	100 %	2 704	100 %
TOTAL	1 226		2 461		1 543		6 268	

(1) Ces services concernent principalement une attestation de procédures convenues émise par les Commissaires aux comptes.

9.3 INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE DES COMPTES 2015 ET 2016

Les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent Document de Référence :

- ▶ Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent sont contenus dans le Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 7 mars 2016 (D16-0114) respectivement aux pages 192 à 256 et 257.
- ▶ Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent sont contenus dans le Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 7 mars 2017 (D17-0131) respectivement aux pages 205 à 273 et 274.